



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 26 septembre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO du marché 22005COL – collecte, transport et livraison des points d'apport volontaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 26 septembre 2022 à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, au siège administratif de la CAB, à Bastia, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 20 septembre 2022.

PRESENTS :

BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
MASSONI Jean-Joseph	à	MILANI Jean-Louis

ABSENTS :

COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, PELLEGRINI Leslie, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, ZUCCARELLI Jean.

QUORUM : 14

Mme Florence LOMBARDO est élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO du marché 22005COL – collecte, transport et livraison des points d'apport volontaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la consultation lancée le 20 juillet 2022 avec une remise des offres fixée le 5 septembre 2022, sous le forme d'un Appel d'Offres Ouvert pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois avec pour minimum 100 000.00€ HT et pour maximum 350 000.00€ HT, pour 12 mois de prestation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 19 septembre 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 19 septembre 2022 ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, le marché n°22005COL relatif à la collecte, au transport et à la livraison des points d'apport volontaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la société Environnement Services – Id Ponte Bonello – 20 167 Sarrola Carcopino (Siret : 349 395 384 00044), pour un montant minimum de 100 000.00 € HT et maximum de 350 000.00 € HT, pour 12 mois de prestations ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal, chapitre 011, article 611 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr